

liberté d'opinion qui s'accuse aujourd'hui au sein du parlement anglais.

Qu'on me permette de spécifier, car bien que je tiens à être aussi bref que possible et à n'invoquer aujourd'hui que quelques témoignages à l'appui de l'opinion que je soutiens devant la Chambre, je ne veux pas pour cela abrégé les observations que j'ai à faire sur ces préliminaires importants. Depuis que l'on a commencé à agiter cette question, les journaux ministériels de la province de Québec ont mis sous les yeux du public ce qui me semble être l'opposé de ce projet de loi et de ce programme. Je pourrais invoquer à ce propos le témoignage des organes autorisés du premier ministre; je pourrais citer encore d'autres journaux qui ne sont pas à proprement parler des organes ministériels, mais que certaines influences dont je me doute, sans toutefois en connaître la force, ont amenés à appuyer d'une manière générale l'établissement d'une marine canadienne. Je pourrais multiplier à l'infini mes citations à ce sujet.

Qu'on me permette de signaler un article que "Le Canada", l'organe montréalais du premier ministre, publiait sur cette question le 29 janvier dernier. La Chambre pourra juger si cet article s'accorde avec les faits, s'il dit la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Après avoir signalé ce qu'il appelle les divergences conservatrices, après avoir exposé la manière de voir des députés conservateurs de l'Ouest, notre manière de voir individuelle, celle qu'il attribue au chef de l'opposition, et après avoir dénaturé de façon odieuse ce qu'il appelle la théorie Monk-Bourassa, le rédacteur—je n'insisterai pas sur ce point—entreprenant de faire connaître la manière de voir du Gouvernement.

Le Canada doit graduellement prendre charge de la défense de son territoire sur terre et sur mer.

Après avoir dit un mot de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, il ajoute:

Nous sommes moins exposés. Nous n'avons pas à préparer notre défense contre une attaque des Etats-Unis, amis et alliés. Une puissante flotte ennemie ne pourrait nous attaquer venant d'Europe, qu'après avoir vaincu la flotte anglaise, contingence impossible.

Nous ne sommes donc exposés qu'à des "raids" de croiseurs ennemis, isolés ou du moins peu nombreux, qui auraient été laissés en dehors de la concentration initiale, pour écumer les mers et harasser le commerce britannique.

Nous pouvons donc nous contenter de croiseurs protégés rapides et de contre-torpilleurs, petits navires prompts à l'attaque et que leur excessive rapidité dérobera à la poursuite.

Je dois dire au premier ministre que les électeurs de Jacques-Cartier sont indignés de ce qu'il les a traités de poltrons, il y a quelques jours.

M. MONK.

Donc: nous devons faire quelque chose pour porter notre part du fardeau de la défense britannique; ce quelque chose, nous le ferons, d'accord avec l'amirauté anglaise, en construisant les navires dont notre défense a besoin.

Ces navires seront à notre charge et sous notre contrôle, mais si on nous les demande, nous pourrons....

Le mot "pourrons" est imprimé à dessein en majuscules.

...les prêter à la Grande-Bretagne. Les autorités impériales acceptent ce programme avec reconnaissance comme représentant notre part de la défense de l'empire.

Premier point.

Notre flottille étant essentiellement défensive, nous ne portons ombrage à personne, et notre geste est aussi éloigné du militarisme que l'organisation d'une force de police diffère de la création d'une armée permanente, prête à l'offensive.

Second point.

La marine que nous construisons ne grèvera pas notre budget au point que nous soyons obligés d'avoir recours à l'emprunt.

Troisième point.

Nos lecteurs ont là, dégagée de toute polémique, de toute déclamation, de tout appel au sentiment populaire, l'expression exacte des quatre manières de voir qui se produisent au Canada sur cette question de la marine canadienne.

Voilà la note que l'on fait sonner depuis des mois aux oreilles des gens; or, je le demande, cet exposé est-il conforme au principe fondamental du projet de loi et aux conclusions arrêtées par la conférence impériale de 1909, conclusions que l'on est sur le point de mettre en pratique? Quel est l'attitude du "Herald" de Montréal, autre organe ministériel dont les lecteurs se recrutent dans d'autres milieux? Commentant le très beau discours que prononçait l'autre jour à Montréal un ancien membre de cette Chambre, M. Bourassa, ce journal s'exprimait comme suit:

Nous voulons bien convenir que M. Bourassa est assez près de la vérité, quand il dit que la flotte canadienne serait presque naturellement entraînée dans les guerres navales de l'empire. Autrement dit, advenant le cas où l'empire se trouverait en danger, l'autorité de l'Etat, exercée avec impartialité, ne serait qu'une fiction. Toutefois, cette fiction, à l'instar de nombre d'autres fictions légales recouvrant un trésor de sagesse pratique et nous permettrait de prévenir un grand nombre des inconvénients que ferait surgir la mise en pratique du conseil plus logique que donne M. Bourassa. Nous ne sommes pas encore préparés à l'union organique; mais nous sommes ou devrions être prêts à assumer une part quelconque de la défense de l'empire sur les mers. La création d'une marine canadienne nous met en mesure d'accomplir notre devoir à cet égard, tout en prévenant les embarras qui pourraient résulter, tant en notre pays qu'au dehors, de la contribution directe à la marine anglaise ou de l'établissement d'une